



Poste du Bénin SA

Communique

Le Directeur Général de la Poste du Bénin SA porte à la connaissance de son aimable clientèle que pour compter du 02 janvier 2008 les prix de concession d'une boîte postale connaîtront un léger réaménagement. Le but de ce réaménagement est de permettre un accès équitable aux services offerts par La Poste du Bénin à toutes les populations de nos villes et campagnes.

Par ailleurs, il informe ses fidèles abonnés que depuis le 15 novembre 2007, les factures au titre de l'année 2008 sont déjà disponibles dans les boîtes respectives sur toute l'étendue du territoire national. Il les invite à respecter scrupuleusement les dispositions prises en matière de règlement de ces redevances :

- Date limite de paiement : 31 janvier 2008

- retard de paiement : application d'une pénalité appelée « taxe de remise en service » de montant trois mille (3.000) francs CFA exigible à partir du 1^{er} février 2008.

- Résiliation d'office : 1^{er} mars 2008.
Toute boîte résiliée pourrait être attribuée à toute autre personne qui en ferait la demande.

Le Directeur Général et son personnel vous remercient pour votre compréhension et vous formulent en cette fin d'année leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

Le Directeur Général et po

Le Directeur Général Adjoint,

Robert K. GBONGBON

Communiqué de presse

(UPMB)

L'Union des professionnels des médias du Bénin (UPMB) organise le mardi 18 décembre 2007, une marche de protestation contre la violation de presse à Cotonou, suite à la maltraitance et à la mise au violon le mercredi 05 décembre 2007 d'un journaliste dans le Département du plateau par les forces de l'ordre. A cet effet, le président invite tous les professionnels des médias à se mobiliser pour la réussite de cette action de défense des libertés chèrement acquises.

Le départ de la marche est prévu pour 9 heures au siège de la HAAC à côté de la Direction des douanes et droits indirects.

Fait à Cotonou le 12 décembre 2007

Le Bureau et PO,

Le Premier Vice Président

Guy Constant EHOUMI

Communiqué de presse

Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin

Présence de grippe aviaire au Bénin : la LDCB invite les consommateurs à la prudence

Signalée depuis longtemps dans certains pays de la sous-région limitrophes au Bénin, la grippe aviaire est malheureusement une réalité dans notre pays depuis la semaine dernière.

Partie de poulaillers privés situés dans l'enceinte même de la Direction de l'Elevage et détectée aussi dans la région d'Adjarra, l'actuelle épizootie de grippe aviaire intervient à la veille des fêtes de fin d'année caractérisées par une demande forte en produits alimentaires d'origine animale.

Fort de ce constat et en raison de moyens limités de notre pays pour circonscrire l'épizootie, la Ligue pour la Défense du consommateur au Bénin (LDCB) voudrait inviter chaque consommateur à observer un principe de précaution en s'abstenant de consommer toute viande de volaille jusqu'à nouvel ordre.

Elle demande également aux producteurs et vendeurs de volailles de ne pas procéder au bradage de leurs animaux en raison des risques sanitaires actuellement encourus par les consommateurs.

La Ligue pour la Défense du consommateur au Bénin (LDCB) voudrait appeler les autorités compétentes du ministère en charge de l'élevage à prendre toutes les dispositions pour maîtriser l'épizootie afin que les intérêts des consommateurs et des producteurs soient préservés pour un réel développement humain durable au Bénin.

Fait à Cotonou, le Mardi 11 décembre 2007

Le Président,

Romain Abilé HOUENOU